

Baccalauréat Professionnel

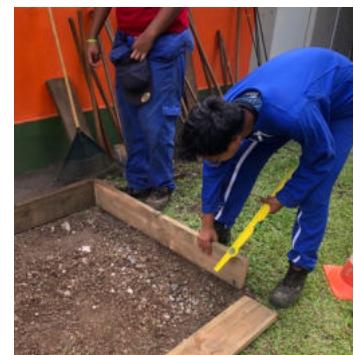
Aménagements Paysagers

- Tu es en 3ème ou en 2nde G et T et tu veux devenir un professionnel de l'aménagement paysager.
- Tu aimes le travail en plein air. Tu souhaites créer et entretenir les espaces verts qui t'entourent afin d'améliorer ton cadre de vie.



Objectifs de formation

Le Bac Professionnel « Aménagements Paysagers » (AP) permet d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer un métier dans le domaine de l'aménagement des espaces verts et engazonnés, alliant végétaux et maçonnerie paysagère, ainsi que des savoirs être spécifiques à la filière : autonomie et responsabilité (animation d'équipe, maîtrise de la qualité, organisation et planification du travail).



Il forme des professionnels capables d'entretenir, de valoriser et de créer des espaces verts tout en tenant compte de la réglementation et de la sécurité des biens et des personnes.

Durée du cycle de formation

- La formation comprend 3 années d'études après le collège :
 - Entrée en 2nde bac pro « Nature-Jardin-Paysage-Forêt »
 - Poursuite en 1ère puis terminale bac pro Aménagements Paysagers
- Possibilité d'intégrer le cycle de formation directement en 1ère bac pro



Conditions d'admission

Après la troisième générale ou « prépa professionnelle », l'admission en seconde est conditionnée par un avis favorable du conseil de classe du 3ème trimestre et selon les procédures définies par la DGEE (Procédure AFFELNET 3ème).

Un mini-stage de 1 à 2 jours au lycée d'Opunohu pendant la scolarité de 3ème est possible pour découvrir la formation.

Une entrée en classe de première est possible pour des élèves ayant accompli une scolarité complète en classe de seconde générale (procédure PASSERELLE) ou ayant obtenu un CAPA dans le même champ professionnel.

Horaires hebdomadaires de la formation (indicatif)

Disciplines	Horaire hebdo. en 2^{nde} pro	Horaire hebdo. en 1^{ère} et terminale
Enseignements généraux communs		
Français	2h	2h
Histoire Géographie	1h	1h30
Education Socio-culturelle	1h	1h30
Documentation	-	0h30
Langue vivante A : Anglais	2h	1h45
Education Physique et sportive	2h	2h
Mathématiques	2h	2h
Biologie-Ecologie	2h	2h45
Physique-chimie	1h	1h15
Informatique	1h	0h30
Enseignements professionnels spécifiques		
SESG / Gestion entreprise	1h	2h30
Aménagement paysager	7h	5h00
Agroéquipement	2h	1h15
Activités pluridisciplinaires	1h	2h
Enseignements à l'initiative de l'établissement		
EIE (enseignements à l'initiative de l'établissement)	2h	2h
Mise à niveau	1h	-
MAP (Module d'adaptation professionnelle)	-	1h
Enseignements facultatifs (1 option au choix)		
Option sportive : Va'a	-	3h
Langue vivante C : Tahitien	-	3h
Option Danse polynésienne	-	3h

Formation en milieu professionnel sur 3 ans

20 semaines de stage individuel en entreprise + stages collectifs

En seconde professionnelle

- 6 semaines de stage en entreprise.
- 1 semaine de travaux pratiques renforcés sur les espaces verts du lycée.
- 1 semaine de stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable.

En première et terminale

- 14 semaines de stage en entreprise réparties en 4 périodes sur les 2 années.
- 1 semaine de travaux pratiques renforcés sur les espaces verts du lycée.
- 1 semaine de stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable.

Débouchés et poursuites d'études

Le baccalauréat professionnel Aménagements paysagers forme des ouvriers paysagistes hautement qualifiés ou des chefs d'équipe travaillant dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service d'espaces verts de collectivité territoriale.

Les élèves diplômés disposent de solides bases techniques, professionnelles et générales pour créer leur micro-entreprise.

Les diplômés ont la possibilité de poursuivre en BTSA (aménagements paysagers, gestion et protection de la nature, gestion forestière, développement et animation des territoires ruraux...).